

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b> Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 24 novembre 2022</p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 24 novembre 2022</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES</b></p> <p align="center"><b>Séance du 7 décembre 2022</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-deux le 7 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Jean-Bernard BONDUELLE</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS, Didier VANDAELE, Marjory DELAVAL, Antoine TUSO, Monique VALENTIN, Patrick POTEL, Edith MERLIER, Laurent BRICHE, Annick CROCQUELOIS, Estelle LECOFFRE, Jean-Bernard BONDUELLE, Sandrine DEMAUDE, Gabin LORGNIER, Sabrina LOOTVOET, Nathalie MAEGHT, Sandrine LORIO, Sophie WAROT, Alain MASSON, Douglas VERSCHEURE, Jérôme LEBOUCHER</b></p> <p><b>Absents : Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO), Anthony BARBIER (pouvoir à Laurent BRICHE), Estelle FOSSETTE (Pouvoir à Annick CROCQUELOIS), Ludovic COCQUEMPOT (Pouvoir à Jean-Bernard BONDUELLE), Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Laurent DENIS), Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE), Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON)</b></p>
---	---

2022/64

**OBJET DE LA DELIBERATION : RETROCESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE  
FLANDRE OPALE HABITAT**

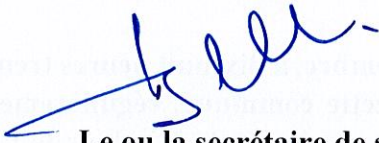
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Résidence des Jardinets, située Impasse du Moulin Seigre, appartient à Flandre Opale Habitat. Une parcelle de terrain, située au centre des résidences, correspond à de l'espace vert entretenu par les agents communaux.

Pour une meilleure gestion de cet espace, il a été convenu entre les parties de rétrocéder à la commune la bande de terrain cadastrée section AA 169 à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

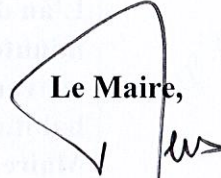
- D'accepter la rétrocession de cette bande de terrain privé à la commune d'Eperlecques à l'euro symbolique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la rédaction de l'acte avec FLANDRE OPALE HABITAT ;
- D'engager les frais notariaux s'y afférant.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à  
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi  
du 22 Juillet 1982,



**Le ou la secrétaire de séance,**

**Jean-Bernard BONDUELLE**



**Le Maire,**

**Laurent DENIS**

